



Amende jamais reçu dans le cadre de mon emploi

Par **steph317**, le **07/11/2023** à **18:44**

Bonjour,rrnrnJe viens recevoir une lettre d'huissier me demandant de régler une amende pour téléphone au volant. Je n'ai jamais réceptionné cette amende et pour cause: j'ai effectivement été arrêté il y a quelques mois par la police municipale, mais le véhicule était celui d'une cliente du garage pour lequel je travaillais. En effet j'étais convoyeur de véhicule de la résidence du client au garage. Je me souviens d'avoir expliqué les faits au policier qui n'en avait rien à faire.rnrnAujourd'hui je ne travaille plus pour ce garage . Je réceptionne une lettre d'huissier m'indiquant que je serais redevable d'une somme de presque 500 € indiquant une amende pour téléphone au volant, mais je ne suis pas en mesure de contester l'amende majorée puisque je ne l'ai pas , que personne ne semble l'avoir reçue (j'ai appelé mon ancien employeur et la cliente dont j'ai pu récupérer le numéro de téléphone par mon ancien employeur). Avec les forumme j'ai noter que l'on pouvait s'adresser à L'ANTAI qui refuse de me donner une copie m'indiquant qu'ils n'avaient pas accès au dossier.rnrnComment je fais pour justifier ma bonne foie ? C'est le chien qui se mort la queue. Après explication par téléphone à L'huissier, celui ci m'indique que je n'ai pas le choix et que je dois payer, mais d'après ce que j'ai lu sur les forum il ne faudrait surtout pas le faire ?. De plus je suis convoqué par l'huissier le 17 Novembre dois je m'y rendre ? rnrnPourriez vous s'il vous plait me faire un retour sur la démarche à suivre?rnrnMerci d'avance